



**LANCEMENT OFFICIEL DU PROGRAMME REGIONAL DE
BIOSECURITE DE L'UEMOA (PRB-UEMOA)
(Bamako, 17 juin 2009)**

DECLARATION

**DES MINISTRES EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
MINISTRES EN CHARGE DE L'AGRICULTURE SUR LE LANCEMENT
ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME REGIONAL DE
BIOSECURITE DE L'UEMOA (PRB-UEMOA)**

Vu l'Acte additionnel N°01/2008/CCEG/UEMOA du 17 janvier 2008 portant adoption de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCAÉ),

Vu le Règlement N°03/2007/CM/UEMOA du 6 avril 2006 portant adoption du Programme Régional de Biosécurité de l'UEMOA (PRB-UEMOA),

Considérant la Déclaration ministérielle de Bamako du 15 novembre 2006 relative à la gestion de la biosécurité dans l'espace UEMOA,

Considérant que le PRB-UEMOA s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques Biotechnologiques (PCB) relatif à la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB),

Rappelant que le PRB-UEMOA est un instrument de mise en œuvre de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCAÉ) de l'UEMOA adoptée, le 17 janvier 2008, par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union,

Soucieux de la mise en œuvre effective, cohérente et efficiente du PRB-UEMOA,

Nous, Ministres en charge de l'Environnement et Ministres en charge de l'Agriculture des Etats membres de l'UEMOA réunis le 17 juin 2009 à Bamako (Mali), à l'occasion du lancement officiel du PRB-UEMOA :

- Renouvelons notre soutien à la mise en œuvre du PRB-UEMOA ;
- Réaffirmons que la Biosécurité relève de la compétence des Ministères en charge de l'Environnement, qui travailleront en étroite collaboration avec les Ministères en charge de l'Agriculture, les Ministères en charge de la Recherche Scientifique et les autres départements ministériels ainsi qu'avec les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers ;
- Rappelons que la finalité du PRB-UEMOA est de protéger la biodiversité nationale et régionale contre les risques potentiels associés à l'introduction des organismes vivants modifiés et produits dérivés dans l'espace communautaire ;
- Insistons pour que le PRB-UEMOA mette l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles, scientifiques, juridiques et de communication en matière de biosécurité, à tous les niveaux, dans l'espace communautaire ;
- Rappelons la nécessité de maintenir un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs concernés par la biosécurité à travers une participation active du public et l'implication de la société civile à toutes les étapes du processus de mise en œuvre du PRB-UEMOA ;
- Insistons sur la nécessité de poursuivre et renforcer la collaboration en matière de biosécurité entre l'UEMOA, la CEDEAO et le CILSS en vue d'aboutir à une réglementation commune en Afrique de l'Ouest ;
- Prenons l'engagement de mettre en place, dans les meilleurs délais, les structures nationales d'appui au PRB-UEMOA, notamment les Coordinations nationales, les Comités nationaux et les laboratoires nationaux de référence de biosécurité et de contribuer à leur fonctionnement ;

- Exhortons la Commission de l'UEMOA à parachever la mise en place du dispositif institutionnel régional du PRB-UEMOA avec l'installation du Comité Scientifique Régional (CSR) et à appuyer le fonctionnement des structures nationales de mise en œuvre du PRB-UEMOA ;
- Remercions le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), la Banque mondiale, l'Agence Française de Développement (AFD) et les autres partenaires pour leurs appuis financiers et techniques dans la formulation et la mise en œuvre du PRB-UEMOA.

Fait à Bamako, le 17 juin 2009

**Pour les Ministres en charge de l'Environnement
et les Ministres en charge de l'Agriculture de l'UEMOA,
Le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts de la Côte d'Ivoire**

Docteur AHIZI Aka Daniel